

Commune de
LE SEQUESTRE
DEPARTEMENT DU TARN

Délibération n°250059

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Sabrina PAULET (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 9/12/2025 Date d'Affichage : le 9/12/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 17/12/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°200027 du 28 septembre 2020 listant les délégations de pouvoir consenties au maire par le Conseil Municipal

VU le compte rendu des décisions de Monsieur le Maire annexé à la présente délibération

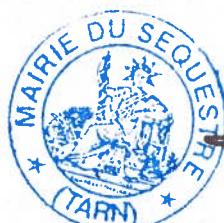
Et après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 15 décembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Agnès BRU

Devis

NOM	CONTENU COMMANDE	PRIX TTC	DATE SIGNATURE DEVIS	information communiquée au CM
CHEZ GRIL	apéritif Noël élus/employés (signé par Aurelle Jégo par délégation)	12€ TTC par pers	24/11/2025	CM du 15/12/2025
BONNET HYGIENE	matériel ménage école et cantine	916,27 €	24/11/2025	CM du 15/12/2025
BONNET HYGIENE	matériel ménage école et cantine	148,37 €	24/11/2025	CM du 15/12/2025
FLEURS-I-TECH SAS (Chamoulaud)	tapis de fleurs été 2026 (signé par Alexis BRU par délégation)	7 097,74 €	24/11/2025	CM du 15/12/2025
ALBI REPRO	8 affiches voeux du maire (signé par Aurelle Jégo par délégation)	64,29 €	27/11/2025	CM du 15/12/2025
ATF CULIN STORE	1 chariot de service pour cantine + 1 gondole rangement pour cuisine quartz	945,09 €	27/11/2025	CM du 15/12/2025
SPRINT FABREGUE	1000 enveloppes	321,48 €	01/12/2025	CM du 15/12/2025
ON REMET LE COUVERT	buffet vœux du maire (signé par Agnès Bru par délégation)	1 422,00 €	02/12/2025	CM du 15/12/2025
DECATHLON PRO	matériel sportif école (signé par Aurelle Jégo par délégation)	521,67 €	02/12/2025	CM du 15/12/2025
ACCORD INFORMATIQUE	sauvegarde serveur pour 2026	120,00 €	08/12/2025	CM du 15/12/2025
ASTIC NETTOYAGE	nettoyage plafond cantine	192,00 €	08/12/2025	CM du 15/12/2025
EURL RUBIO FRERES	élagage divers commune (signé par Alexis BRU par délégation)	4 920,00 €	08/12/2025	CM du 15/12/2025
PARTEDIS	filtres à air pour cantine	610,02 €	08/12/2025	CM du 15/12/2025
SARL NET COLLECTIVITES	20 chaises en plastique pour complexe	567,84 €	08/12/2025	CM du 15/12/2025

Décisions du Maire